

Pétition pour le maintien de l'Académie de Strasbourg

Pour le maintien de l'Académie de Strasbourg

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, nous, citoyens d'Alsace, signataires de la présente pétition, vous demandons de renoncer à votre projet de suppression de l'Académie de Strasbourg et de son rectorat.

L'Alsace a déjà beaucoup perdu en possibilité de définir et de gérer ce qui lui est propre par sa fusion dans la Région Grand Est.

Vouloir la priver de son académie, de son rectorat et de sa chancellerie des Universités est un nouveau coup porté à sa capacité d'agir, d'innover et de se développer.

Il ne suffit pas que l'Alsace n'existe plus en tant que Collectivité territoriale, il faut encore qu'elle disparaisse en tant qu'acteur du système éducatif.

Nous dénonçons vivement ce projet !

La Corse et la Bretagne, autres régions à forte identité, conserveraient leur académie, l'Alsace non ! Où est l'égalité de traitement ?

Outre le fait que nous demandons le maintien des institutions que vous projetez de supprimer, **nous demandons qu'elles soient rénovées et que l'Alsace dispose des pouvoirs et des moyens** lui permettant de gérer et de développer le bilinguisme et la culture bilingue (*).

À cette fin, nous demandons notamment la création, dans le cadre d'un droit à la différenciation, d'une **Haute Autorité dédiée à l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture régionales d'Alsace (**)**.

Pour nous, l'heure n'est pas au démantèlement. Elle est à une administration moderne respectueuse des identités régionales et à une gestion de proximité garante d'efficacité et d'économie. C'est dans les pouvoirs et les moyens accordés et non dans la simple taille que se trouve, de notre point de vue, la bonne gestion du système éducatif.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations respectueuses.

(*) Au sujet de la définition de la langue régionale : **Bulletin officiel de l'E-N hors-série n°2 18 juin 2003 page 21** : « ...les dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle sont traités ensemble à cause de leur parenté commune avec l'allemand, qui est leur langue écrite et leur langue de référence, et leur appartenance commune à la famille des langues germaniques... L'allemand présente en effet, du point de vue éducatif, la triple vertu d'être à la fois l'expression écrite et la langue de référence des dialectes régionaux, la langue des pays les plus voisins et une grande langue de diffusion internationale.»

(**) Basée en Alsace, elle disposera de l'ensemble des pouvoirs nécessaires, pour ce qui concerne les enseignements visés, pour: - planifier le développement de l'enseignement bilingue et biculturel,- organiser la formation des enseignants, - assurer le recrutement des enseignants visés, - développer les outils pédagogiques,- décider de l'ouverture des enseignements et de l'affectation des enseignants,- et assurer le contrôle du système. Elle réunira à compétences partagées l'Etat et les collectivités territoriales, en concertation avec les représentants des parents, des enseignants et des associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales.

Pour signer, vous pouvez tout simplement nous le faire savoir à l'adresse :

ica.2010@orange.fr en ajoutant **je signe la pétition pour le maintien de l'académie de Strasbourg et autorise à en faire publiquement état**. Si souhaité, vous pouvez aussi ajouter **un titre ou une fonction**.

Mais vous pouvez aussi signer sur Change.org à l'adresse : <https://chn.ge/2LDRInM>